

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de Chilly-le-Vignoble

PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 JUIN 2021

Présents : BILLOT D, CROISSANT A, DAGNEAUX N, FORIEN E, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, ROLLET H, ROUSSE F.

Absent excusé : NEGRI A.

Secrétaire de séance : PETIOT Émilie et FORIEN Elisabeth

Ouverture de la séance à 18h00

L'entreprise BE2C (étude thermiques) de Besançon est venu nous présenter l'étude urbaine de faisabilité pour les projets rénovés et neufs.

La cure :

- Projet rénové basse consommation
- Intermittence moyenne
- Faible puissance de chauffe
- Orientation / exposition à fort potentiel solaire
- Classée ABF

Projet des maisons individuelles dans le terrain attenant à la cure :

- Intermittence faible
- Très faible puissance de chauffe
- Orientation et exposition à fort potentiel solaire
- Masques solaires de la cure à prendre en compte

Projet mairie, logements et du préau (ancienne école et bibliothèque) :

- Projet rénové à basse consommation
- Faible puissance de chauffe
- Façade classée
- Intermittence bureau et logement
- Préau arrière à fort potentiel solaire

Projet au niveau du Parc des Vignes et du bâtiment de la mairie actuelle :

Local associatif :

- Projet rénové basse consommation
- Intermittence importante
- Très faible puissance de chauffe
- Exposition et situation à potentiel solaire moyen

Projet de la bibliothèque :

- À rénover partiellement
- Intermittence importante
- Faible puissance de chauffe
- Potentiel solaire faible

Salle polyvalente :

- À rénover partiellement
- Intermittence importante
- Puissance moyenne
- Potentiel solaire faible

La démarche sur les bâtiments existants serait de :

- Réduire le besoin énergétique
- Changer d'énergie

Sur les bâtiments neufs :

- Choix de l'approvisionnement
- Optimisation en conception (facteur de forme, exposition, ...)

M. Déjardin nous expose l'état général des bâtiments existants et le projet qu'il souhaiterait mettre en œuvre sur ceux-ci.

La cure à un bon état général malgré l'ancienneté, l'isolation est insuffisante sur les murs, la toiture les menuiseries et le sous-sol, la consommation de fioul est coûteuse et peu efficace.

Actuellement la chaufferie est non conforme aux normes et il n'y a pas de ventilation.

Le projet au niveau de la cure serait la création d'appartements de type T3, T2 et studio avec une double peau pour les communs. Une isolation globale BBC du projet (murs par l'extérieur, combles perdus, menuiseries) est à faire avec des matériaux biosourcés (panneaux en laine de bois, cellulose, isolant recyclé, graminées, liège expansé ou densifié, ...) si possible. En effet, ils sont plus isolants et plus lourd ce qui donne un confort pour l'été. Mettre en place une ventilation mécanique hygroréglable collective (ou individuelle), ainsi qu'une chaufferie bois en sous-sol (commune aux maisons des seniors).

La cure à un **bon potentiel solaire**. En effet, la toiture présente une bonne orientation et une bonne inclinaison. Deux projets sont envisagés :

Projet photovoltaïque (bandeau horizontal) :

- 20 à 24 m² pour une puissance de 5 kWc
- 2 lignes de 6 modules en paysage
- Pose en intégration des tuiles selon ABF
- En revente totale ou autoconsommation chaufferie

Projet thermique (bandeau vertical) :

- 13 à 15 m² de surface utile
- Une colonne de 6 ou 8 modules en paysage
- Pose en intégration selon ABF

Les gains seront considérables que ce soit au niveau de l'isolation, de la chaufferie bois, pour l'occupant et la commune.

Sur le terrain attenant à la cure, un projet de maisons passives pour senior est envisagé. Il s'agirait de créer des maisons accolées de type T2 à T3. Les constructions seraient faites avec des matériaux biosourcés, la chaufferie serait collective à la cure et la production serait solaire avec des panneaux photovoltaïques.

Grâce à la chaufferie et aux panneaux il y aura des gains pour l'occupant et la mairie.

Une diminution des charges de chauffage, un confort thermique....

L'ancienne école deviendrait la mairie avec une salle de réunion ainsi que le préau du cantonnier.

Le bâtiment de l'**ancienne école** à un bon état général. Par contre l'isolation est insuffisante sur les murs et les toitures et il n'y a aucune ventilation.

Le projet serait de faire une isolation globale BBC (comme la cure), de mettre en place une VMC pour la partie mairie et deux VMC pour les logements, de mettre aux normes la chaufferie, et adapter le préau pour accueillir le local du cantonnier.

Pour le local de l'agent technique, une centrale photovoltaïque serait possible.

Il y aurait donc des gains au niveau de l'isolation, avec une réduction des pertes thermiques de 50 – 60 %, diminution des charges de chauffage, rentabilité énergétique et économique...

L'ancien atelier de l'agent communal qui deviendra le **local associatif** à un état général correct avec une bonne base en béton armée. Malgré cela, l'isolation est insuffisante au niveau des murs et de la toiture, il y a très peu de surface vitrée, et aucune ventilation.

Le projet serait d'isoler complètement le bâtiment, de mettre en place une VMC pour la partie salle d'activité, d'ouvrir avec des baies vitrées à l'est et faire une extension au nord.

Une toiture photovoltaïque peut être envisagée.

Et enfin la **salle des fêtes** à un état général correct mais l'isolation est insuffisante, la ventilation n'est pas adaptée et il y a une mauvaise étanchéité à l'air.

Le projet prioritaire serait de rénover la ventilation actuelle, mettre aux normes la chaufferie gaz et mettre en place une VMC.

Pour finir M. Déjardin nous invite à demander des aides pour l'énergie, pour les constructions neuves au niveau de la Région, de l'État.

Début du conseil municipal à 20h15

Approbation du compte-rendu du conseil municipal 12 mai 2021

Le compte-rendu du 12 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1. Délibération approuvant les travaux sur la RD 158, Carrefour Chemin de la Biche et rue de la Colonie, ainsi que les travaux de la Grande Rue, et autorisant le maire à demander une subvention au Département, à la Région et à la Préfecture et à signer tout document s'y reportant

Vu les travaux qui ont été faits en 2019 sur le réaménagement de la RD 158 au niveau du carrefour route de Frébuans / rue de la Colonie et Chemin de la Biche,

Vu que l'objectif pour sécuriser ce secteur n'est pas atteint et dans une démarche de favoriser les déplacements doux dans le village :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE les travaux souhaités pour améliorer la sécurité à l'entrée de l'agglomération, ainsi que les travaux de la Grande Rue,
- DONNE pouvoir au maire pour qu'il puisse demander des subventions à la Préfecture et au Département afin de réaliser les nouveaux travaux pour améliorer la traversée du village,
- DONNE pouvoir au maire pour qu'il signe tout document se rapportant à ces travaux.

2. Délibération fixant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU au public :

Une délibération est à prendre concernant la modification du PLU. Celui-ci sera visible pendant un mois à compter du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021 au sein de la mairie et aux heures d'ouverture de celle-ci.

Si une personne a des questions ou des recommandations à donner, un cahier sera disponible pour noter tout ceci.

Un avis sera affiché dans les tableaux de la commune au moins 8 jours avant la mise à disposition de la modification du PLU.

3. Choix de la consultation pour l'acquisition d'une aire de jeux et d'un city multisports

Lors des prévisions budgétaires, il a été décidé de réaliser une aire de jeux et un city multisports au sein du parc des Vignes sur l'exercice 2021.

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 27 Avril 2021 sur la plateforme Dématis dont la date de remise des offres était fixée 19 Mai 2021 à 12 h.

3 entreprises ont répondu pour le lot 1, 4 pour le lot 2, 4 pour le lot 3 et 4 pour le lot 4.

Le comité de suivi et conseil des adjoints ont procédé à l'analyse des candidatures et des offres, conformément aux critères prévus dans le règlement de consultation, et ont choisi, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises suivantes :

Lot n° 1 - Création d'une aire de jeux : Entreprise AMC Diffusion pour un montant de : 24 134.30 HT soit 28 961.16 € TTC

Lot n° 2 - Parc multisports : Entreprise AMC Diffusion pour un montant de : 35 598. 08 € HT soit 42 717.49 € TTC

Lot n° 3 - Terrassement : Entreprise FAMY pour un montant de : 19 165 € HT soit 22 998 € TTC

Lot n° 4 - Mobiliers urbains : déclaré infructueux en raison du coût très élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- SUIT le choix du Comité de suivi et du Conseil des Adjoints pour tous les lots pour lesquels des entreprises ont été identifiées comme étant économiquement les plus avantageuses conformément aux critères prévus dans le règlement de consultation,
- ATTRIBUE les marchés ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier (marchés, avenants, ...),
- DIT QUE les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Le budget qui a été voté en début d'année était de 125 000 €. Il reste donc environ 30 000 € pour pouvoir acheter du mobilier urbain.

Le dossier est redonné à Mathilde et Hervé afin qu'ils regardent ensemble quel mobilier urbain installer dans le Parc.

L'entreprise FAMY débutera le chantier semaine 25. Il a été convenu avec l'entreprise AMC que les travaux soient terminés la 1^{ère} semaine de septembre.

4. Délibération sur l'emprunt :

Vu les dépenses d'investissement prévus au budget primitif 2021 et réalisées à ce jour,

Vu les recettes prévisionnelles affectées à ces dépenses dont un emprunt de 120 000 €,

Une consultation auprès des organismes financiers afin de contracter un emprunt pour financer les travaux de la commune a été réalisé :

Le Crédit Agricole a été placé en 1^{er} position avec les résultats suivants :

- Sur 10 ans le taux est de 0.48 %
- Remboursements trimestriels : dans les 3 mois,
- Montant des intérêts : 2 975.20 €,
- Frais de dossier : 180.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021.

5. Délibération sur l'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme / accessibilité porté par le PETR du Pays Lédonien

Aucune délibération n'est à prendre pour le moment

INFORMATIONS

1. La Carte Jeunes :

Cette année la carte avantages jeunes est offertes à tous les jeunes de moins de 30 ans. Ils peuvent venir s'inscrire en mairie avant le 9 juillet. Tout jeune qui commande la carte et qui ne viendra pas la chercher, n'aura plus droit de la commander auprès de la mairie les années suivantes.

2. Maison France Services :

M. le maire propose de mettre en place une maison de services dédiées aux personnes qui n'ont pas d'ordinateur, qui ne connaissent pas internet, ou pour toutes autres demandes comme les démarches administratives à remplir....

Pour pouvoir ouvrir une maison de services il faut réunir plusieurs conditions telles que :

- Avoir un local avec un accueil et une petite pièce fermée pour accueillir les personnes,
- Un ordinateur,
- Un téléphone,
- Une photocopieuse, / imprimante,
- Un accès handicapé,
- Que le lieu soit ouvert 24 heures par semaine et tenu par deux agents.

M. Dominique BILLOT à proposer à 4 autres communes de se joindre à celle de Chilly-le-Vignoble. Le maire de Courlans est intéressé par la demande, Frébuans serait peut-être intéressé également, Messia-sur-Sorne ne l'ai pas et nous attendons une réponse de Courlaoux.

Pour se faire, une subvention de 30 000 € serait donnée par la Préfecture tous les ans.

Les deux agents qui seront recrutés seront payés par les communes et formés par la Préfecture.

Il serait bien de réunir les maires de toutes les communes intéressées avec Mme VOISIN (Préfecture) afin de parler du projet. Et voir avec Mme VOISIN si elle peut nous sortir des statistiques sur les fréquentations des maisons de service.

ECLA mettra en place un bus numérique qui pourra se déplacer et aider les personnes qui le souhaitent d'ici septembre. Nous verrons l'influence que peut avoir cet outil sur notre projet.

3. Ambroisie :

Rappel sur l'ambroisie. Elle est de retour à certains endroits de la commune. Voir les panneaux

d'affichage. Merci de prévenir la Mairie si vous constatez sa présence.

4. Réglementation sur les bruits du voisinage :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdit de jour comme de nuit. Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doivent être effectués dans les plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables :

7h30 – 12h00 et 14h00 – 19h30

Les samedis :

9h00 – 12h00 et 14h – 19h00

Les dimanches et jours fériés :

10h00 – 12h00 (matin uniquement)

5. Carte de bus : Les inscriptions pour les cartes de bus sont à faire avant le 15 juillet sur le site : www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura
6. BEL : L'entreprise BEL nous avait sollicité pour louer la salle des fêtes et le Parc des Vignes samedi 11 septembre 2021. Malheureusement, ils ne donneront pas suite à notre offre.

La séance est levée à 22h25

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 juillet 2021

Chilly-le-Vignoble

M. Dominique BILLOT, Maire

